



## Vice caché sur véhicule

Par **Lolo 88**, le **09/08/2021** à **21:24**

Bonjour,

Je viens tout juste d'acquérir un véhicule poids lourd d'occasion pour l'activité de mon entreprise sauf que, le jour même, j'ai un voyant moteur qui s'allume et on me dit que c'est normal vu que cela fait longtemps qu'il n'a pas circulé. Je leur fait confiance et rentre chez moi avec. Le jour suivant, le problème toujours actif, je décide de prendre contact avec un garage spécialisé qui m'informe qu'au vu du diagnostic du code erreur véhicule, une pièce appelée module scr antipollution, est hs. Hors, en ce connectant au fichier du véhicule, il se révèle que le problème de ce module hs était déjà répertorié chez un autre garagiste de la marque, donc antérieur à la vente.

Que puis je faire ? Je vais faire les réparations car pas le temps de laisser le camion à l'arrêt du fait du besoin de celui pour mon activité. Puis je exiger un remboursement des réparations ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **09/08/2021** à **22:27**

Bonjour

En priorité, vous devrez rechercher un arrangement amiable, avant de passer par la justice. Dans l'idéal, un rapport d'expertise serait utile, puis assigner la partie adverse par huissier de justice devant le tribunal compétent en remettant un acte de saisine au greffe.

Par **Prana67**, le **12/08/2021** à **12:05**

Bonjour,

Je pense aussi que la meilleure solution serait de négocier avec le vendeur.

Comme le voyant était allumé vous pouvez difficilement dire qu'il y a un vice caché.

Si vous faites les réparations avant passage d'un expert que vous devrez payer, (sachant que le vendeur peut aussi demander une expertise de son côté), vous n'aurez quasiment aucune

chance d'obtenir le paiement des réparations devant un juge.